

RECYCLAGE AUTORISATIONS DE CONDUITE DES GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT (R485 de la CNAM)

Durée :	1 jour (7h) comme suit : -1/2 journée (3h30) de rappels théoriques, -1/2 journée (3h30) de rappels pratiques.		Tarifs : Nous contacter
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge par l'OPCO		Délai d'accès : Dès la réception de la convention de formation signée
PSH/PMR (Personne en situation de Handicap) :	-Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH/PMR (coordonnées ci-dessous)		
Contacts :	Service Commercial et administratif : Référent Technique et pédagogique : Référent PSH/PMR : Mail :		M. LEPREVOST David au 03 25 46 00 45 M. BALIK Aurélien au 06 26 75 31 71 M. BALIK Aurélien au 06 26 75 31 71 contact@afcpreservation.com
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Cf. convention de formation et selon planification client	Nombre de participants : 1 à 7 Organisation de la formation : Présentiel, en continu
Public visé :	Toute personne étant amenée à conduire un chariot gerbeur automoteur de manutention à conducteur accompagnant : cariste, préparateur de commande, logisticien, opérateur sur chaîne, etc.		
Pré-requis :	Etre titulaire d'une autorisation de conduite délivrée préalablement dans la catégorie demandée.		
Objectifs :	A l'issue de la formation, le conducteur devra être capable de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser les opérations de chargement et de déchargement de véhicules, les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charge : <ul style="list-style-type: none"> ➢ En utilisant une catégorie de gerbeurs circulant à l'intérieur des locaux de travail, et plusieurs types d'équipements porte-charge, ➢ En appliquant les consignes de sécurité en vigueur, dans l'entreprise, ➢ Dans un temps déterminé. ✓ Assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé, ✓ Rendre compte des anomalies constatées dans l'exécution de ses fonctions. 		
Moyens pédagogiques :	-Exposés théoriques et exercices de conduite pratiques (exercices et simulations), NB : Les équipements et infrastructures nécessaires au bon déroulement de la formation et des tests sont décrits dans le document « Convention de mise à disposition par le client de locaux, matériels et équipements pour le passage d'autorisations de conduite de gerbeurs accompagnants », annexé à ce programme.		
Intervenant	Formateur qualifié. Note : Le CV du formateur intervenant sur l'action de formation est joint au présent programme.		
Modalités d'évaluation :	-En cours de formation, des évaluations formatives sont réalisées et permettront d'évaluer la progression des stagiaires -Une évaluation sommative sera réalisée en fin de formation		

Sanction de la formation :	Suite au passage d'examens théoriques et pratiques, un avis sera donné à l'employeur quant à la capacité des apprenants à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté dans la catégorie demandée. NB : La délivrance de l'autorisation de conduite reste à la charge de l'employeur, qui devra vérifier en sus de l'avis donné par le formateur : <ul style="list-style-type: none">-L'aptitude médicale du salarié à conduire la catégorie de chariots faisant l'objet de la formation,-L'âge du conducteur (18 ans minimum),-Les connaissances du conducteur vis-à-vis des règles de circulation et de sécurité à appliquer sur le site.
-----------------------------------	---

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : www.afcprevention.com

CONTENU DE LA FORMATION :

Théorie (en salle) : 1/2 journée

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation, ...)
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait, ...)
- AT/MP et instances et organismes de prévention
- Conditions requises pour conduire et utiliser un gerbeur à conducteur accompagnant
- Catégories de gerbeurs et leurs usages courants
- Technologie des gerbeurs
- Dispositifs de sécurité et organes de service
- Les pictogrammes et panneaux de circulation
- Les risques et facteurs d'accident
- Vérifications et opérations de maintenance
- L'adéquation, la prise et la fin de poste
- Les règles de conduite, circulation, stationnement et distances de sécurité

Note : la dernière heure est consacrée à l'évaluation des connaissances théoriques

Pratique (conduite) : 1/2 journée

- La prise et la fin de poste, l'adéquation,
- Les règles de circulation en sécurité, à vide, à charge, en ligne droite et en courbe,
- Pour chaque manutention, contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges la faisabilité de la manutention (capacité effective, hauteur de levage, équipement porte-charges éventuel)
- Prise et dépose d'une charge (cat. 1-2),
- Le gerbage en pile (cat. 1-2),
- Le gerbage en palettier (cat. 1-2),
- Le chargement / déchargement de camion à partir d'un quai par l'arrière (cat 1-2),
- Le chargement / déchargement d'un véhicule au moyen d'un hayon (cat 1-2),
- La circulation en pente,
- La circulation avec une charge encombrante et/ou volumineuse,
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer
- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choisir un parcours adapté
- Stationner et arrêter le gerbeur en sécurité
- Les opérations de maintenance
- Vérifier les différents niveaux (identifier les manques éventuels, faire l'appoint et mettre le gerbeur en charge)
- Rendre compte des anomalies rencontrées

Note : Chaque participant fait l'objet d'une évaluation pratique de 30 minutes.